



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-45 modifiant le Règlement numéro V90-604 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan des affectations du sol**

Le *plan des affectations du sol 1 / 2* mentionné à l'article 3.1 et annexé au *Règlement sur le plan d'urbanisme* numéro V90-604 de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome est modifié par l'agrandissement de l'affectation *commerciale artérielle* à même l'affectation *résidentielle faible densité*, le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 7 mars 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 AVRIL 2005